

		Présent(e)	Pouvoir confié à
Membres de droit			
1.	Le directeur chargé de l'enseignement supérieur au ministère chargé de l'enseignement supérieur, représenté par Madame Véronique de Kok, chargée de mission au département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire	P	
2.	Le recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Alexandre Bosch, secrétaire général-adjoint de la Chancellerie	A	
3.	Le président de la Bibliothèque nationale de France, représenté par Monsieur Olivier Piffault, directeur du département de la conservation	P	
Membres des établissements utilisateurs			
4.	La présidente de l'Université Paris Diderot, représentée par Monsieur Christophe Pérales, directeur du S.C.D.	P	
5.	Le président de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne représenté par Monsieur Thierry Kouamé, chargé de mission pour les bibliothèques et la politique documentaire, représenté par Mme Valérie Grignoux, directrice-adjointe de la B.I. de la Sorbonne	P	
6.	La présidente de l'Université Paris-Sud, représentée par Madame Dominique Minquilan, directrice-adjointe du S.C.D.	P	
7.	Le président de l'Observatoire de Paris, représenté par Madame Véronique Stoll, directrice de la bibliothèque	P	
Personnalités désignées pour leurs compétences			
8.	Monsieur Olivier Forcade, professeur des universités, directeur des Presses Universitaires de l'Université Paris-Sorbonne	A	
9.	Monsieur Philippe Marcerou, inspecteur général des bibliothèques, président du conseil d'administration	P	
10.	Monsieur Jacques Millet, délégué à l'information scientifique et technique, à la Direction de la recherche de l'INRIA	P	
11.	Madame Valérie Néouze, directrice du service commun de la documentation de l'université Paris Descartes - Paris 5	A	
Membres élus par les personnels			
12.	Un représentant des personnels de catégorie A, Madame Nadine Licata, attachée d'administration	P	
13.	Un représentant des autres personnels, Madame Alexandra Stefanni, adjoint technique de recherche et de formation	A	
Membres avec voix consultative			
	Madame Chantal Bonnefoy, adjointe au contrôleur budgétaire, DRFIP Île-de-France - Paris	P	
	Madame Christine Montagne, agent comptable du CTLES	P	
	Monsieur Guillaume Niziers, directeur du CTLES	P	
Invités			
	Madame Brigitte Auby-Bucherie, directrice des bibliothèques de l'Université Paris 3, représentée par Madame Sophie Faure de Vomécourt, responsable du pôle collections	P	
	Madame Anne-Elisabeth Buxtorf, directrice de la Bibliothèque de l'INHA	P	
	Madame Clarisse Bellamy, contrôleur budgétaire académique, Rectorat de Créteil	P	
	Madame Stéphanie Groudiev, chef de projet Grand Equipement Documentaire Campus Condorcet	P	
	Madame Florence Michel, adjointe administrative au service des affaires budgétaires et comptables du CTLES	P	
	Madame Camille Rebours, directrice adjointe du CTLES	P	
	Madame Valérie Tesnière, directrice de La contemporaine	A	
	Madame Marie-Lise Tsagouria, directrice de la BULAC	P	
	Monsieur Vincent Tardif, chef de la section bibliothèque de l'INSEE	P	

Le quorum étant atteint (9 voix sur 13), M. Marcerou ouvre la séance. Avant de commencer l'ordre du jour, M. Marcerou demande s'il y a des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour. M. Niziers souhaite ajouter un point d'information sur l'accueil des collections du Campus Condorcet à partir de cette année.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018

De remarques sont faites sur les présences/absences de certains membres du Conseil d'Administration et sur l'orthographe de quelques noms. Les corrections seront effectuées. Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2) Compte financier 2018

Mme Licata, gestionnaire administrative de l'établissement, et Mme Christine Montagne, agent comptable, présentent le compte financier de l'établissement.

Mme Montagne fait un point sur l'exécution 2018. En termes de dépenses de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 452 816,93 €.

Le montant de dépenses décaissables est arrêté à 981 639,59 €.

Ces résultats permettent à l'établissement de présenter un résultat de fonctionnement positif à hauteur de 157 251,86 € et de dégager aussi une capacité d'auto-financement à hauteur de 239 134,20 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 94 685,52 €.

Le fonds de roulement disponible de l'établissement s'élève à 762 367,94€ ce qui représente 6 mois de dépenses de fonctionnement. Cependant, ce montant est à étudier avec plus de précisions car 500 000 € sont dédiés à la provision de travaux à programmer par la BnF sur les trappes de désenfumage du site de Bussy-Saint-Georges, provision inférieure au montant estimé.

La valeur brute du patrimoine de l'établissement s'élève à 13 480 734,70 €. Il est à noter sur ce point que le nouveau bâtiment du CTLes livré en octobre 2016, n'est toujours pas intégré à l'actif de l'établissement. Le CTLes a sollicité le Ministère des Finances pour qu'une évaluation de l'immeuble soit effectuée afin de l'intégrer au patrimoine de l'établissement.

M. Marcerou intervient en indiquant que la présence de M. Bosch (Chancellerie de Paris) aurait permis de signaler ce point.

Mme Montagne précise que plusieurs courriers ont été faits afin d'obtenir cette valeur sans aucune réponse.

Mme Licata invite les membres à consulter un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes.

2.1) Les opérations en recettes :

2.1.1) Les financements publics (représentent 68 % des recettes globales de l'établissement)

- La subvention pour charge de service public a été reversée pour un montant de 850 312 €, identique aux années précédentes.
- Le financement du Rectorat de Créteil relatif au remboursement partiel des frais engagés par l'établissement auprès du restaurant interentreprises a un taux d'exécution de 97 % pour un montant de 1 944,76 €.
- Le budget relatif au versement de la dotation du fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique correspond aux frais relatifs à la prise en charges des frais de transports d'un agent de mobilité réduite. Le taux d'exécution est de 75,6 % pour un montant de 1 815,10 € : taux inférieur à l'évaluation initiale en raison du délai de transmission des factures du transporteur et du versement du FIPHFP (le FIPHFP a notifié en juin 2018 un accord sur la base de remboursement d'un aller-retour par jour au lieu de 2 allers-retours précédemment remboursés).
- La subvention CollEx-Persée d'un montant total de 350 000 € : le CTLes a reçu cette dotation complémentaire au titre des actions CollEx-Persée dans le cadre du soutien au développement des plans de conservation partagée :
 - En 2018, 330 000 € ont été reversées aux établissements partenaires
 - Le dernier versement d'un montant de 20 000 € a été effectué en janvier 2019 en raison du retour tardif d'une convention signée.
 - Cette opération a fait l'objet d'une comptabilisation pour compte de tiers (opération non budgétaire)

2.1.2) Les recettes propres (représentent 32 % des recettes globales de l'établissement)

- Les locations d'espaces ont été exécutées à hauteur de 324 075 € avec un taux de 142 % qui s'explique d'une part par la hausse de l'activité (arrivée de nouvelles collections dans le cadre du marché actuel et mise en exploitation du nouveau bâtiment en octobre 2016) et d'autre part par le recouvrement des recettes (travail de relance aux établissements qui amène à un fort taux de recouvrement sur 2018 sachant qu'est incluse une partie des titres émis en 2017).
- Le prêt entre bibliothèque / fourniture de documents : les recettes ont été exécutées pour 53 724 € pour un taux d'exécution de 134 % (également supérieur à ce qui avait été prévu). Cette augmentation correspond d'une part à une hausse de l'activité (15 % en plus par rapport à 2017) et d'autre part au recouvrement des recettes (renforcement du travail réalisé sur le suivi de l'exécution des ordres à recouvrer, relances aux établissements et à un report, à la suite d'un dysfonctionnement du logiciel de gestion budgétaire et comptable fin 2017, de la facturation et de l'émission des ordres à recouvrer, du dernier trimestre 2017 à janvier 2018).

2.1.3) Les autres recettes propres :

Elles ont été exécutées à hauteur de 29 151,38 € pour un taux de 45 % par rapport au budget prévisionnel 2018 (64 562 €). Elles concernent le versement des recettes suivantes :

- Le versement par la BnF pour régularisation des charges 2017 à hauteur de 25 259,26 €
- Le soutien par des entreprises à la journée d'étude sur la conservation partagée pour 4 000 €
- Des opérations de régularisations comptables.

Le reversement de 35 303 € réalisé suite au dégrèvement relatif à la taxe sur les bureaux de 2014, 2015 et 2016 a été finalement inscrit en tant qu'opération pour compte de tiers car il concerne des exercices antérieurs. En définitive, il n'y a donc eu aucun impact budgétaire pour cette opération, ce qui explique le taux d'exécution de 45 % des recettes propres.

2.2) Les opérations en dépenses :

Les dépenses ont été exécutées en autorisations d'engagement à hauteur de 1 154 788,94 € (78,8 %) et en crédits de paiements à hauteur de 1 080 724, 30 € (80,5 %).

2.2.1) Les charges de personnels :

Les charges de personnels affichent une consommation de 98 % en autorisation d'engagement et crédits de paiements pour 4 ETPT.

2.2.2) Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement affichent une consommation de 83 % pour les autorisations d'engagement et de 86 % pour les crédits de paiements.

2.2.2.1) Point particulier pour l'année 2018 sur la destination Frais Généraux :

On a constaté une diminution de 29,7 % suite à des ré-imputations budgétaires qui étaient destinées à rationaliser la répartition de certaines dépenses. Ces ajustements ont été réalisés sur 4 destinations (Immobilier, Informatique, Conservation et Communication de documents).

2.2.2.2) On constate 4 principaux postes de dépenses :

- La destination Immobilier qui concerne la convention de gestion des charges qui lie le CTLES à la BnF (48 % des crédits de paiements).
- La destination Frais Généraux (25,4 % des crédits de paiements). De plus, on note une augmentation des dépenses d'électricité, des frais des plis d'envois de documents et des frais liés aux prestations d'une consultante extérieure venue pour la mise en place de la GBCP et du contrôle interne budgétaire et comptable.
- La destination Conservation correspond aux transferts des collections et à l'achat de conteneurs (13,6 % des crédits de paiements).
- La destination Informatique correspond à 7,3 % des crédits de paiements.

2.2.2.3) Les autres postes de dépenses :

Les autres postes de dépenses représentent chacun moins de 2 % des crédits de paiements. On note en particulier une forte diminution sur la destination Formation (diminution de 76,6 %) correspondant à une baisse du nombre de formations. En effet, l'agent correspondant de formation, en congé pendant plusieurs mois, n'a pu être remplacé que sur la mission informatique qu'il exerce aussi.

Un focus est fait sur les autres dépenses spécifiques qui affichent une dépense supplémentaire de 14 603,60 € qui correspond au reversement de l'IFLA de 80 % de

l'excédent réalisé sur la part des recettes liées à l'organisation du congrès international ILDS2017.

2.2.3) Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement affichent une consommation de 39 % en autorisations d'engagement et de 32,9 % en crédits de paiements. Pour rappel en 2018, 4 nouvelles opérations avaient été enregistrées pour des travaux en lien avec le BnF :

- Renouvellement et extension du système de radiocommunication sur le site du CTLES
- Reprise de la signalétique extérieure du CTLES
- Travaux liés au changement de la cuve d'alimentation des groupes électrogènes du CTLES
- Migration de la GTC du CTLES vers la GTC de la BnF

Ces 4 opérations ont été partiellement engagées et il reste encore 88 272 € à engager.

Le faible taux de consommation des crédits de paiements s'explique par le fait que le CTLES n'a pas reçu toutes les factures au 31 décembre 2018. Les crédits non consommés vont donc être reportés sur 2019. De plus, la BnF a informé l'établissement du report des études sur les travaux des trappes de désenfumage (initialement prévus en 2019). Les crédits programmés au budget initial 2019 sur cette opération pourront donc être utilisés pour le paiement du report des nouvelles opérations.

Par ailleurs, une dépense d'investissement de 16 740 € dédiée au développement d'un portail informatique pour la gestion des plans de conservation partagée avait fait l'objet d'une attribution de subvention fléchée inscrite au budget rectificatif n°2 2017. A ce jour, ces crédits n'ont pas été utilisés car ce besoin est obsolète. Le CTLES souhaite utiliser ces crédits pour une autre dépense d'investissement qui reste à déterminer parmi les projets à venir.

En résumé, les indicateurs sont positifs pour 2018, en partie grâce à une hausse des recettes propres et à une diminution des dépenses d'investissement. Il est à noter que ces dépenses qui seront reportées sur 2019 engendreront un nouveau prélèvement sur le fond de roulement (déjà prévu au budget initial 2019).

M. Marcerou revient sur une interrogation soulevée lors d'une réunion de préparation du conseil d'administration sur le taux de consommation des crédits de fonctionnement affichant 80 % du budget prévisionnel.

M. Niziers précise que le budget initial 2018 a été préparé par la direction précédente en 2017 et exécuté en 2018 par une nouvelle direction, ce qui peut entraîner des écarts. Il vise 90 % de consommation pour l'exécution 2019. Par ailleurs, la situation budgétaire pointée lors des précédents conseils a conduit l'établissement à réaliser des économies en maîtrisant les dépenses afin de limiter le déficit budgétaire en fin d'exercice.

M. Niziers revient sur une information communiquée lors du précédent conseil d'administration concernant la forte charge des dépenses en électricité : malgré la baisse de la puissance souscrite effective depuis décembre 2018, le montant des factures reste tout aussi élevé. Un audit d'efficacité énergétique serait utile pour une installation qui date de 1996.

Mme Bonnefoy précise que tous les indicateurs de l'établissement sont positifs : un solde budgétaire excédentaire, un résultat bénéficiaire, l'établissement génère une capacité d'auto-financement et un apport au fonds de roulement de 144 000 € compte tenu des travaux à hauteur de 146 000 € qui n'ont pas été réalisés (nouvelles opérations d'investissement). Mme Bonnefoy demande cependant à M. Niziers d'être vigilant sur la prévision des investissements pour 2019, le taux exécuté étant très faible.

Le compte financier est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3) Affectation du résultat :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 157 251,86 € en report à nouveau.

L'affectation du résultat est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

4) Rapport d'activité 2018

Mme Rebours restitue ce rapport en s'attardant surtout sur les activités (les moyens ont été en partie déjà évoqués) et sur les orientations pour 2019.

1) Les activités du centre :

- Transferts et traitement des documents :

En 2018 comme en 2017, le CTLes a connu une importante volumétrie d'arrivée de collections dans le cadre du marché de transferts bisannuel. Ces deux années représentent le volume annuel d'arrivée de collections le plus important depuis l'ouverture du centre.

Le CTLes a connu une légère baisse en 2018 : 5 048 ML ont été reçus contre 5 603 ML en 2017, soit 500 ML en moins environ. Toutefois, le temps de traitement a été accru en 2018 en raison de la réception d'une plus forte proportion de monographies (67 % contre 38 % en 2017 dont le temps de traitement est plus long que celui des périodiques.)

Ce temps de travail est aussi allongé par le fait que le CTLes reçoit de la part des bibliothèques versantes des listes de documents parfois erronées ou incomplètes et trop tardivement.

Une autre tendance se confirme en 2018 : la baisse voire la quasi disparition des cessions (56 ML seulement, soit moins de 1 %).

Depuis l'ouverture du nouveau bâtiment en octobre 2016, le centre a également reçu un nombre important de collections en stockage provisoire.

En 2018, les futures demandes de stockage provisoire enregistrées proviennent du Campus Condorcet et de la BnF, tandis que des demandes exceptionnelles de dépôt ont été formulées par la FNSP (Sciences Politiques) et l'INSEE.

Fin 2018, le centre disposait d'un peu plus de 44 KML disponibles de stockage sur étagères et 21 KML sur palettes (temporaires), donnant l'impression d'avoir une capacité de stockage élevée. Néanmoins en prenant en considération l'arrivée du Campus Condorcet (en 2019 30 KML sur palettes et 6 KML en 2020) et de la BnF (15 KML sur 5 ans entre 2019 et 2023), le risque de saturation des espaces est identifié en cas de retard de départ des collections du Campus Condorcet en 2021 et de la BnF en 2026, et en l'absence de l'équipement du nouveau bâtiment.

Dans un souci de rationalisation, compte-tenu du risque de saturation, du niveau de l'effectif et de la surface des stockages-tampons, le centre souhaiterait à une volumétrie inférieure au pic des deux années 2018-2019 et favoriser les cessions.

- La communication des documents :

L'activité connaît une forte hausse. Depuis 2014, les communications ont presque doublé (depuis cette date, entre 18 000 et 20 000 par an) correspondant au début des communications des collections de la BIS. Le CTLes souhaite mettre en place des indicateurs afin de mieux analyser la nature et le nombre de communications qui atteignent un niveau limite compte tenu des ressources actuelles.

Le CTLes met en place de nouveaux services qui devraient permettre de mieux valoriser les cessions et donner des perspectives aux bibliothèques qui voudraient céder leurs collections.

Ces services ont été mis en place en fin d'année 2018 :

- Worldshare (visibilité internationale des collections de prêts entre bibliothèques à l'étranger)
- Visiodoc (service de fournitures dématérialisées de documents sur le fond en cession du CTLes)

Le taux de non satisfaction des demandes est en légère augmentation, en raison des demandes faites sur des documents non conservés au CTLes. De plus, le service de PEB Worldshare se base sur des localisations ou états de collections Worldcat d'OCLC qui ne sont pas à jour.

- La conservation partagée des périodiques :

Les équipes de la conservation partagée proposent aux établissements membres de plans de conservation partagée des périodiques (PCP) une méthodologie de travail basée sur la rédaction des procédures et la programmation de formations aux outils. En 2018, des formations ont été programmées en raison du nombre important de nouveaux PCP lancés dans le cadre de CollEx-Persée. De nombreux établissements commencent à

utiliser les outils et notamment la base Flora.

Le CTLes met à disposition une navette mensuelle pour les transferts de documents entre établissements parisiens.

Le CTLes est chargé de la redistribution aux établissements partenaires de la subvention CollEx (350 000 €) ainsi que de la gestion des conventions.

Depuis 2016, 10 nouveaux PCP ont été créés. Au total, le CTLes suit 14 plans. Ce nombre est la charge maximale que peut gérer l'équipe actuelle (effectifs constants). Le CTLes ne pourra donc plus suivre de nouveaux PCP dans les années à venir.

En parallèle, le service de la conservation partagée a également réalisé des tâches de récolements, de signalements mais aussi de transferts et de désherbages sur les collections du CTLes inscrites dans des plans de conservation partagée.

2) Les moyens :

Au 31 décembre 2018, l'ensemble des postes de l'établissement était pourvu (soit par des titulaires soit par des contractuels en cas de vacance de poste). 4 contractuels permettent en plus d'absorber l'activité supplémentaire. Ces derniers sont essentiels au maintien du niveau de l'activité du CTLes, ce qui pose aussi la question de la pérennité de ces moyens.

Le CTLes offre la possibilité du télétravail à raison d'une journée par semaine.

Concernant les personnels titulaires, l'établissement est passé au RIFSEEP au 1^{er} janvier 2019 pour sa filière bibliothèque (rétroactif au 1^{er} janvier 2018, sans adoption du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)).

En 2019, l'établissement doit encore établir la grille forfaitaire de revalorisation des primes lors des promotions au grade supérieur.

3) Les formations :

Le nombre de formations a baissé en 2018 suite à l'absence de l'agent en charge des formations. Les formations liées à la sécurité (conduite de la nacelle élévatrice, évacuation des personnels, secouriste/sauveteur du travail) n'ont pas été planifiées et sont reportées en 2019. On peut noter en revanche des formations de préparation aux concours.

4) Les orientations pour 2019 :

- Gérer les projets exceptionnels (accueil des collections du Campus Condorcet et de la BnF). Ces projets demandent un important travail de planification. Il faut prévoir un complément d'équipement, tenir compte de l'implantation des collections et du risque de saturation.

- S'adapter aux nouvelles demandes :

Le CTLes est confronté à augmentation et une diversification des demandes qui lui sont faites.

Le CTLes a également été sollicité à plusieurs reprises pour des besoins plus spécifiques qui semblent se multiplier : possibilité de travail sur les collections déposées au CTLes, retours définitifs ou temporaires de collections en dépôt, demandes de transformation de dépôt en cession, etc. Ces demandes, souvent ponctuelles et non planifiées, sont source de désorganisation pour l'établissement, et sont de plus en plus difficiles à assurer en parallèle d'un taux de réception de collections et d'un taux de communications de documents accrus.

C'est pourquoi, en 2019, année de recueil de besoins en vue de la programmation bisannuelle 2020-2021, le CTLes intégrera à celui-ci les demandes de retours de documents et les demandes de transformations de dépôts en cession.

Le nombre des demandes de communication de documents est en hausse ces dernières années et se stabilise autour de 20 000 par an. Ce niveau est près de deux fois supérieur à celui qu'il était avant 2014. Le CTLes doit donc réfléchir à une adaptation de son service de communication de documents pour pouvoir répondre à cette importante sollicitation.

De nouveaux services sont en cours de mise en place : Worldshare d'une part, qui doit accroître la visibilité internationale des collections du CTLes, et Visiodoc d'autre part, qui doit permettre la fourniture dématérialisée de copies de documents dont le CTLes est propriétaire. Ces services devraient permettre une meilleure valorisation du fonds propre du CTLes, aujourd'hui très peu communiqué. La communication de ces documents devrait être plus facile et plus rapide pour les usagers.

- Planifier les investissements de l'établissement et de travail à un plan pluriannuel d'établissement :

Le CTLES a identifié 2 axes importants : d'une part l'axe Immobilier (besoin d'équipement et de travaux) et d'autre part l'axe Informatique (refonte des outils informatiques, renouvellement progressif du parc d'ordinateurs, acquisition d'un numériseur).

M. Marcerou remercie Mme Rebours et insiste sur la nécessité pour le CTLES de prévoir sur 5 ans des investissements compte-tenu du risque de saturation des espaces de stockage et du manque de moyens humains qui ne correspond plus au niveau d'activité actuel de l'établissement. Ces investissements nécessitent donc d'anticiper sur la prévision des crédits à allouer pour faire face aux nouvelles dépenses.

Mme Grignoux informe les membres du conseil d'administration qu'une hausse des demandes de communication de documents de la part de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne est aussi à prévoir à moyen terme, compte-tenu d'une ouverture aux étudiants de L3 de la communication des documents de la BIS stockés au CTLES auxquels ils n'ont pas accès jusque-là.

M. Marcerou et M. Niziers indiquent que la bibliothèque de la FNSP (Sciences Politiques) avait souhaité déposer au CTLES 5 kilomètres linéaires de collections sur 2 ou 3 ans, dont une partie non signalée ni récolée, ce qui aurait requis l'accueil d'une équipe de Sciences Po dans les locaux du CTLES. M. Niziers précise que la configuration des bâtiments ne permet pas d'accueillir une deuxième chaîne de travail parallèle. Un accord a été trouvé avec Sciences Po afin d'intégrer progressivement dans le plan de charge pluriannuel du CTLES ces collections sur un plus long terme que la demande initiale de Sciences Po, 6 ans environ, sans hébergement d'équipe dédiée.

M. Marcerou expose la complexité actuelle due, d'une part à l'accumulation des logiques de long terme avec une augmentation graduelle du nombre de documents déposés, et d'autre part, à la gestion concomitante de l'accueil des documents lié à des opérations particulières comme Condorcet. Il peut donc se présenter un réel risque d'engorgement vers 2021 et 2026.

Mme Groudiev souligne qu'il faut remercier le CTLES de ce service transitoire offert aux bibliothèques, dont Condorcet, et rappelle qu'il existe de multiples besoins d'usage de stockage sur du long terme, ponctuel ou intermédiaire. De plus cette éventuelle saturation provisoire reflète un bon fonctionnement du CTLES conforme aux besoins des bibliothèques.

Mme Faure de Vomécourt se réjouit de la possibilité de programmer le retour des collections dans le cadre du recueil des besoins du futur marché de transferts.

Mme Stoll demande quelle est l'apport du service Worldshare pour le CTLES. M. Niziers répond qu'il permet d'apporter une visibilité internationale aux collections appartenant au CTLES.

Le rapport d'activité est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

5) Seuil d'immobilisation unitaire : seuil réglementaire et obligatoire

Le seuil unitaire choisi de 500 € HT est proposé au vote et adopté à l'unanimité.

6) Augmentation de 2 % des tarifs de location d'espace et de prêt entre bibliothèques pour application au 1^{er} janvier 2020 :

M. Marcerou indique qu'une augmentation peut être proposée, mais qu'elle doit être modérée et proportionnée.

Cette augmentation est soumise au vote et adoptée l'unanimité

7) Création d'un droit d'entrée pour les établissements publics hors enseignement supérieur :

A l'occasion de la demande de stockage provisoire de la BnF, le CTLES propose d'établir un droit d'entrée à destination des établissements hors enseignement supérieur.

M. Tardif, représentant l'INSEE, indique que son organisme n'est pas un établissement, mais une direction ministérielle de l'économie et des finances. M. Marcerou propose de mentionner dans la délibération l'intitulé « structure publique ».

Ce droit d'entrée est établi à hauteur de 5 000 € / kml :

- pour le dépôt : au moment du dépôt des collections ;
- pour le stockage provisoire : à la signature de la convention qui ne pourra excéder une durée de 5 ans renouvelable une fois (proposition issue des débats). Le renouvellement entraînera le paiement d'un nouveau droit d'entrée.

La création d'un droit d'entrée pour les structures publiques hors enseignement supérieur est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

8) Accueil de collections de l'INSEE :

M. Tardif présente l'INSEE et sa bibliothèque Alain Desrosières qui existe depuis la fondation de l'INSEE en 1946 avec des collections qui remontent jusqu'au 18^{ème} siècle.

L'INSEE a plusieurs missions :

- héritière de la statistique générale de la France
- collecter tous les documents de niveau d'excellence pour les études économiques
- éditer des publications
- coordonner toutes les collections de statistiques publiques.

Toutes les collections sont réparties sur 2 sites :

- site de l'INSEE à Paris
- entrepôt à Amiens (fermeture prochaine)

Suite à un rapport de l'IGB en 2015, qui préconisait de contacter le CTLES afin de stocker 1.5 KML de collections qui datent d'avant la 2^{nde} guerre mondiale (statistiques étrangères et uniques), et compte tenu de la fermeture prochaine du site d'Amiens, l'INSEE a renouvelé sa demande d'accueil de ses collections au CTLES. Une première demande avait été formulée mais n'avait pas été prise en compte dans le plan de charge 2017-2018.

M. Niziers précise que le CTLES a décidé de décaler la programmation du prochain marché de transferts au 15/01/2020 pour dégager un créneau entre novembre 2019 et mi-janvier 2020 pour l'INSEE. L'INSEE financera entièrement le déménagement.

L'accueil des collections de l'INSEE est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

9) Remboursement des frais de transport adapté (personne en situation de mobilité réduite) pour 2018 et 2019 (deux délibérations) :

La délibération de ces points conditionne la capacité de cet agent à se déplacer au CTLES.

Il s'agit d'un remboursement de frais de transport adapté pour une personne en situation de mobilité réduite pour les années 2018 et 2019, parallèlement à une prise en charge par le FIPHFP sur la base d'un aller/retour par jour depuis juin 2018.

M. Niziers précise qu'il s'agit d'une régularisation formelle de principe. Le CTLES a besoin d'une délibération pour l'année 2018 afin de rembourser à la personne concernée 2 allers/retours par jour et d'une délibération pour l'année 2019 afin de rembourser un seul aller/retour. En effet, cet agent a pu obtenir une subvention individuelle du conseil départemental de la Seine et Marne.

M. Marcerou précise qu'en 2020, si cet agent n'obtenait pas cette compensation, le CTLES honorerait ce second aller/retour.

Ces deux délibérations sont soumises au vote et sont adoptées à l'unanimité.

10) Révision du modèle des conventions de location d'espaces :

M. Marcerou explique qu'il a y actuellement une convention par versement pour chaque établissement. Ce modèle aboutit à la multiplication sans fin des conventions pour un même établissement. Dans un souci de simplification administrative, le CTLes juge souhaitable d'établir une convention unique par établissement et de rejeter les informations de chaque versement dans un tableau d'annexe financière tenu à jour en continu.

M. Niziers précise que ce nouveau modèle de convention concerne la convention de dépôt et simplifiera la facturation annuelle par le CTLes. Ce travail de révision a permis aussi d'uniformiser les formulations pour les deux autres types de conventions (stockage provisoire et cession).

Une question sur la poussière d'amiante est soulevée par Mme Groudiev. M. Niziers précise que cet article existe dans le modèle précédent, mais qu'il sera procédé à une reformulation.

M. Marcerou propose de passer au vote sur la base du texte proposé et des corrections qui seront apportées au modèle de convention de dépôt.

Le nouveau modèle de convention est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

11) Elargissement des compétences du comité technique en l'absence de comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) :

M. Marcerou explique qu'au vu de la petite taille du CTLes, les compétences du comité technique seront élargies à celles du CHSCT.

M. Niziers explique que la réforme nationale de fusion en cours incite le CTLes à cet élargissement qui est déjà effectif.

L'élargissement des compétences du comité technique est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS :

- Evolution de l'accueil des collections du Campus Condorcet :
M. Niziers précise qu'en 2019, le CTLes devrait héberger 21 KML de collections sur étagères et 9 KML sur palettes, en réservant en plus 5 KML vides pour constituer un espace tampon de reclassement des collections. Pour 2020, le Campus Condorcet prévoit une option de 6 KML supplémentaires qui doit être prise en compte dans la programmation sans savoir si cela sera effectif.
Le Campus Condorcet aura entièrement à sa charge le financement de l'opération, le reclassement sur place ainsi que la communication des documents.
Le calendrier de retour est prévu fin 2020 voire 2021. En cas de grand retard, le Campus Condorcet s'engage à libérer les 5 KML de reclassement au plus tard le 31 décembre 2021. Après le départ des collections, une petite partie restera au CTLes en dépôt et sera intégrée progressivement à la programmation bisannuelle d'accueil des collections du CTLes.
Mme Groudiev précise qu'actuellement le nouveau bâtiment du Campus Condorcet maintient sa date de livraison pour fin 2020.
- Achat de tablettes de rayonnage :
Le CTLes projette de compléter l'équipement des magasins par l'achat de tablettes qui permettra d'augmenter le linéaire de stockage, en prévision de l'accueil des collections massives de Condorcet.
- Recueil des besoins de transferts 2020-2021 :
Mme Rebours indique que le marché actuel du CTLes va s'arrêter en octobre 2019 et que le suivant commencera le 15 janvier 2020.
Le CTLes propose un service de stockage à distance pour des collections à faible taux de rotation. Pour les cessions et dépôts, le CTLes fonctionne par programmation bisannuelle. Les établissements doivent formuler leurs besoins ce qui permettra au CTLes de réaliser le plan de charge hebdomadaire de ses équipes pour le traitement des collections mais aussi pour sélectionner un prestataire pour le transfert des

documents.

Aucune opération, à l'exception du stockage provisoire, n'a lieu en dehors de cette programmation, puisque le CTLES est déjà au niveau maximal de traitement par ses équipes.

Une saturation temporaire est prévue autour de 2021 avec une marge de 5KML sur cette période. En cas d'accueil temporaire exceptionnel, par exemple à la suite d'un sinistre dans une bibliothèque, le CTLES perdra sa marge. Il est décidé, pour toutes les raisons évoquées, de réduire légèrement la capacité annuelle de réception, pour garder une marge de précaution, dans l'attente de l'équipement de la 2^{ème} partie du nouveau bâtiment en 2026, livrée sans rayonnages.

Ainsi la capacité de traitement hebdomadaire du CTLES sera-t-elle pour le prochain marché de 125 ML pour les dépôts et 100 ML pour les cessions par semaine. Cette volumétrie sera lissée sur l'année.

Fin 2018, le CTLES comptait un retard de 5 à 6 semaines de traitement, qui devrait donc diminuer compte tenu de cette mesure.

Le CTLES, ayant déjà reçu un grand nombre de demandes, il devra peut-être recourir à des arbitrages entre établissements. Dans la gestion à long terme, le centre encourage la cession des documents.

Concernant les documents éligibles et compte tenu du mobilier dont dispose le CTLES et des contraintes de communications, l'établissement ne peut pas recevoir de documents dépassant 30 cm de hauteur et 20 cm de largeur (dimension du mobilier et conteneurs de stockage). Malgré une forte demande, le CTLES n'ouvrira donc pas sa programmation aux documents de type folio dans le prochain marché. Les quelques folios existants sont en partie stockés en magasin de grande hauteur et posent des difficultés de communication insurmontables. Une autre partie est stockée dans le nouveau bâtiment ce qui oblige à neutraliser 2 étagères au lieu d'une.

Le CTLES ne reçoit pas non plus de documents cartographiques, photographiques ou audiovisuels car l'établissement n'est pas équipé non plus pour ce mode de conservation.

Mme Rebours rappelle, comme indiqué dans la convention, que les établissements s'engagent à confier des collections signalées dans le SUDOC. Elle précise que le CTLES ne fait pas d'opérations de signalement. Les propositions de fonds non signalés ne seront pas retenues (ainsi que par principe des collections non saines et des collections à taux de rotation élevé).

Ce recueil de besoins va être aussi ouvert à d'autres types de demandes comme les transformations de dépôts en cession et les retours définitifs en bibliothèque.

M. Marcerou clôture la séance à 17H30.